

Rafles, expulsions, discours de haine: la dérive anti-migrant·e·s en Algérie

Depuis plusieurs années, une montée alarmante des discours de haine et de stigmatisation visant les migrant·e·s subsaharien·ne·s est observée dans l'espace public algérien. Ces discours xénophobes, souvent relayés par certains médias ou amplifiés sur les réseaux sociaux, légitiment les abus et alimentent un climat de rejet généralisé. Les organisations signataires condamnent fermement ces discours et appellent les autorités algériennes à cesser les expulsions collectives arbitraires et la criminalisation de la société civile solidaire.

Depuis les tensions diplomatiques entre l'Algérie et le Mali, amorcées en 2022 autour du rôle d'Alger dans la médiation de l'accord de paix malien, et intensifiées en 2024–2025 par une série d'accusations croisées d'ingérence, de soutien à des groupes armés et de rupture de coopération sécuritaire, les migrant·e·s originaires d'Afrique subsaharienne sont devenu·e·s les cibles d'un déchaînement de discours racistes et de stigmatisation. Cette vague haineuse est alimentée de manière systématique par certains médias audiovisuels, des pages Facebook, des comptes influents sur les réseaux sociaux, qui diffusent sans retenue des propos discriminatoires, parfois ouvertement haineux, appelant à la méfiance, au rejet, voire à l'expulsion. Cette campagne violente et déshumanisante s'abat actuellement sur les personnes migrantes, sans aucune réaction sérieuse de la part des autorités.

Loin d'être marginale, cette escalade a façonné un climat de peur, d'insécurité et d'humiliation pour des personnes déjà en situation de grande vulnérabilité. Plus préoccupant encore : l'attitude de l'État algérien, qui n'a pris aucune position officielle, n'a tenu aucun discours apaisant, et n'a mis en place aucune mesure réelle de protection. Pire, les autorités ont répondu positivement à cette campagne en menant des arrestations massives, des rafles dans les quartiers, et des expulsions collectives vers le Niger dans des conditions inhumaines, en violation flagrante du droit international.

L'Algérie s'est pourtant dotée en 2020 de la loi n° 20-05 relative à la prévention et la lutte contre la discrimination et le discours de haine, censée marquer un engagement contre toute forme de racisme. Or, cette loi n'a jamais été appliquée pour réprimer les discours racistes ou xénophobes visant les personnes migrantes. À l'inverse, des cas documentés montrent qu'elle a été utilisée de manière sélective à l'encontre de militant·e·s des droits humains, notamment pour réprimer l'expression politique ou la dénonciation de discriminations.

Dans ce climat de stigmatisation et d'hostilité, l'État algérien a mis en œuvre une politique répressive et systématique d'expulsions. Depuis l'accord bilatéral de réadmission signé en 2014 avec le Niger, ces pratiques se sont intensifiées. En 2024, plus de 31 000 personnes ont été expulsées vers le Niger selon plusieurs organisations humanitaires (selon Alarme Phone Sahara) — un chiffre record, illustrant une logique de purge migratoire, sans garanties procédurales.

Plus récemment, entre le 1er et le 21 avril 2025, l'Algérie a expulsé plus de 4 900 personnes vers le Niger. Parmi elles, 2 753 Nigérien·ne·s ont été renvoyé·e·s par des convois officiels, dont 308 mineur·e·s et 196 femmes. En parallèle, 2 222 autres personnes, de diverses nationalités africaines, ont été expulsées par des convois non officiels, abandonné·e·s au lieu-dit « Point Zéro » et forcé·e·s à marcher près de 15 km dans le désert jusqu'à Assamaka, souvent sans eau ni nourriture, dans des conditions inhumaines. (selon Alarme Phone Sahara)

Ces actes révèlent non pas une simple inaction, mais une participation active et systématique des autorités algériennes à cette vague raciste, à travers une politique répressive menée depuis 2014, bien avant les événements récents.

Face à cette situation alarmante, nous :

- Condamnons fermement : les discours de haine ; les expulsions collectives sans garanties légales ; les violences et détentions arbitraires ; la criminalisation des militant·e·s solidaires.
- Rappelons les engagements internationaux de l'Algérie, notamment : la Convention de Genève (1951), la Convention internationale sur les travailleurs migrants (2005), la Convention (n° 97) de l'OIT sur les travailleurs migrants (ratifiée en 1962), et la Convention de Kampala.
- Exhortons les autorités à mettre fin immédiatement aux expulsions arbitraires, à garantir l'accès à un recours effectif, et à adopter une législation nationale protectrice, en concertation avec la société civile indépendante.
- Appelons les institutions régionales et internationales suivantes à enquêter sur la situation, établir les responsabilités et formuler des recommandations claires : la CADHP, le HCDH, la Commission d'experts de l'OIT, et le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des migrant·e·s.
- Appelons à l'application réelle de la loi 20-05, non pas contre les militant·e·s et les opposant·e·s, mais contre les véritables instigateurs de discours de haine.

Nous réaffirmons notre détermination à défendre la dignité, les droits et la sécurité des migrant·e·s subsaharien·ne·s en Algérie. Face à la répression, à la discrimination et à l'injustice, nous restons mobilisé·e·s et uni·e·s, pour exiger un changement immédiat et durable des politiques migratoires en Algérie.

Les organisations signataires :

- Adala For All
- Alliance Transméditerranéenne des Femmes Algériennes ATFA
- CNCD-11.11.11
- EuroMed Droits
- Riposte International
- Confédération syndicale des Forces Productives - COSYFOP
- MENA Rights Group
- La Fondation Pour La Promotion des Droits
- Centre Justitia Pour la Protection Légale des Droits Humains en Algérie.
- Cairo Institute For Human Rights Studies - CIHRS
- Committee for Justice (CFJ)
- Statewatch
- Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux
- L'Organisation Marocaine des Droits Humains- OMDH
- Shoa'a For Human Rights
- Liberté Algérie
- Collectif Des Familles de Disparus Algérie - CFDA
- Fédération Internationale pour les Droits Humains FIDH
- LDH (Ligue des droits de l'Homme)
- Comité de Sauvegarde de la Ligue Algérienne Des Droits de l'Homme CS-LADDH
- Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD)
- Migreurop
- Alternative Espaces Citoyens (AEC)